

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 24 novembre 2020
Délibération n° : 2020_69
Date de convocation : 18 novembre 2020

Objet : **Comité de coordination transfrontalier
pour la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso**

Par la suite d'une convocation en date du 18 novembre 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 24 novembre 2020 à 17 heures pour le Comité d'investiture, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Annie COLOMBIER

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Le classement en 2013 des territoires français et italien en tant que Réserves de biosphère par l'UNESCO ;
- Le classement en 2014 du territoire en tant que Réserve de biosphère transfrontière par l'UNESCO ;
- La délibération 2019_06 du 14 février 2019 approuvant la convention de partenariat transfrontalier pour la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso ;

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 24 novembre 2020
Délibération n° : 2020_69
Date de convocation : 18 novembre 2020

Objet : **Comité de coordination transfrontalier
pour la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso**

Considérant :

- La convention de partenariat transfrontalier signée entre les deux structures porteuses de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso ;
- La composition du comité de coordination transfrontalier chargé du pilotage de cette convention ;

Le Comité syndical, réuni le 24 novembre 2020, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre de suffrages :	29	Votes Contre : 00 Pour : 26
Nombre de membres présents :	20	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	01	

De nommer, en plus du Président du Parc du Queyras, Christian BLANC, membre de droit, les trois délégués suivants au comité de coordination de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso :

- La Vice-Présidente en charge de la coopération franco-italienne et élue référente Man and biosphère, Valérie GARCIN-ÉMÉOUD
- Jean-Franck VIOUJAS, Maire de Cervières
- Nassire HADJOUT, Président de l'Association culturelle, sociale et sportive du Queyras

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

